

## **J'avais espoir, les ministres m'ont fauché**

Les circonstances exactes de la tragédie du lycée Barthélémy Boganda à Bangui commencent à émerger. Elles sont alarmantes, insupportables et accablantes. En effet, selon les premiers témoignages, il semble que le président du centre d'examen, M. René Madji, s'est opposé à l'intervention de l'équipe technique de l'ENERCA. Le chef de mission a fait valoir l'ordre du ministre de l'énergie. Face à cette opposition, M. Madji s'est tourné vers son ministre de tutelle, celui de l'éducation nationale, pour faire part de son opposition. Mais ce dernier a exigé de son collaborateur de ne pas s'interposer. On connaît la suite : 29 jeunes garçons et filles fauchés dans leur jeunesse et quelques 278 blessés !

### **1 – Les responsabilités politiques sont établies**

Pis, après la survenance du drame, une réunion interministérielle a été organisée pour faire le point de la situation. C'est à l'issue de ce briefing que l'enseignant s'est plaint de vertiges et vomissements, ayant semble-t-il ingurgité un breuvage en guise de rafraîchissement. Il décédera en regagnant son logis. Une autopsie, commandée par le substitut du procureur de la République, dira ce qu'il en est.

Au plan politique cependant, les responsabilités sont accablantes : MM. Piri et Zinguas, respectivement ministre de l'énergie et ministre de l'éducation nationale, doivent remettre leur démission au chef du gouvernement, s'ils ont encore un sens des responsabilités, de l'honneur et de la dignité. Leur vanité respective aura coûté la vie à des talents de la jeunesse centrafricaine et emporté un serviteur, haut cadre de l'Etat (1).

### **2 – Le silence assourdissant du président Touadéra**

Depuis le début de ce drame, le président de la République centrafricaine est toujours céans à Bruxelles ; il n'a pas regagné Bangui comme l'aurait exigé l'ampleur de ce drame.

Il faut donc convenir qu'il est véritablement malade et n'a pas reçu l'autorisation de ses médecins, à la grande honte et malgré les dénégations de son ministre conseiller spécial à la présidence et du ministre de la communication, passés maîtres tous deux dans l'art de la supercherie et de la manipulation.

La question se pose désormais de savoir si l'indisponibilité du chef de l'État est temporaire ou permanente.

Dans le premier cas, le Premier ministre assure l'intérim, mais n'a aucun pouvoir pour démissionner ses ministres, ni poser la démission de son gouvernement. Comme un capitaine de navire sans gouvernail, il doit demeurer à son poste.

Dans le second cas, pour s'en tenir à la procédure, après avoir recueilli l'avis d'un collège de médecins assermentés, le comité spécial composé du Premier ministre, du président de l'assemblée nationale et du président du conseil constitutionnel, doit désigner le président du parlement comme président de la République par intérim. Il

n'est alors pas question de transition, puisque l'intérimaire est tenu d'organiser des élections présidentielles dans les 90 jours, sans être lui-même candidat !

Dans les deux cas de figure, M. Touadéra ne peut garder le silence plus longtemps.

### **3 – Plus dure sera la suite**

Ce vendredi 27 juin 2025, une marche blanche était organisée par les associations de la société civile en mémoire des victimes du lycée Boganda. Dépourvu de tout sentiment d'empathie, le gouvernement a interdit la manifestation et fait arrêter, par les forces de l'ordre, les leaders du groupe de travail de la société civile, brutalisant au passage les jeunes qui s'étaient mobilisés et brisant ainsi l'élan de solidarité qui aurait pu se nouer entre les uns et les autres, à l'occasion d'un deuil national (2).

Un malheur ne venant jamais seul, dans la soirée de ce même vendredi 27 juin 2025, un camion chargé de fûts de gas-oil a pris feu au PK 12, incendiant au passage les câbles d'alimentation électrique du quartier. Les conséquences auraient pu être dramatiques, si ce n'est l'intervention des pompiers de la MINUSCA.

Les risques de dérapage et de troubles à l'ordre public existent donc bel et bien, et ils sont nombreux. Ils pointent tous la responsabilité directe de M. Piri, ministre de l'énergie (3).

Malheureusement, les leaders politiques de l'opposition sont aphones ou se cachent derrière des communiqués de convenances, à l'exemple de Mme Catherine Samba-Panza, qui a fait part de ses condoléances. Elle aurait pu, ayant l'expérience du pouvoir comme cheffe de l'Etat de la transition, proposer ses services au président Touadéra et au chef du gouvernement Moloua, comme médiatrice, afin de trouver une sortie de crise par le haut. Elle l'a déjà fait en 2008.

Au lieu de cette recherche d'un consensus, un certain nombre de politiciens retors se sont mis dans les starting-blocks, en particulier dans le camp du président. C'est le cas du premier vice-président de l'assemblée nationale, Évariste Ngamana, qui a déjà mis en mouvement son « Union des ressortissants du grand ouest centrafricain » (URGOC) dont l'assemblée générale de présentation et validation du plan d'action annuel, a lieu ce 27 juin 2025 ! Il s'agit là de la vision tribaliste du pouvoir qui anime le régime de M. Touadéra.

On peut parier que l'autre séminariste dévergondé du gouvernement, le ministre de l'économie, du plan et de la coopération internationale, Richard Filakota, ne sera pas en reste.

Il leur faudra cependant passer sur le corps du chef d'état-major des armées (CEMA), le général Zéphyrin Mamadou, lequel se voit bien dans la peau d'un illustre prédécesseur, le général André Kolingba, bénéficiaire d'un état de siège signé par le président David Dacko !

Au regard de toutes ces atteintes et supputations contraires à l'Etat de droit, il est temps de revenir à une conception saine de la démocratie, en allant à des élections présidentielles libres, transparentes et équitables, à condition que M. Touadéra sorte de son silence et fasse très vite connaître son indisponibilité !

Paris, le 27 juin 2025

Prosper INDO  
Économiste,  
Consultant international.

- (1) – *Certains, dans le camp du président de la République, ont très vite fait porté la responsabilité sur le ministre de l'éducation nationale, protégeant de facto celui de l'énergie qui n'est autre qu'un parent de M. Touadéra. C'est le réflexe de la tribu-classe. Par opportunisme et souci de carrière, le ministre de l'éducation nationale est la victime consentante d'un mode de gouvernement du régime de M. Touadéra, qui a installé la prééminence de ses propres parents comme symbole et système dans l'ordre protocolaire !*
- (2) – *Les responsables du groupe de travail de la société civile que sont MM. Gervais Lakosso, Paul-Crescent Béninga et Fernand Mandé-Ndjapou, doivent être libérés immédiatement et sans condition.*
- (3) – *Entre autres dérives, il convient de signaler qu'en confiant le monopole de la distribution des carburants à une société camerounaise, le ministre Piri a institué des pratiques mafieuses, comme la constitution de stocks spéculatifs de carburants destinés au marché noir ; tout comme le transport, la libre circulation et les trafics en tout genre de carburants non conditionnés ou mal sécurisés, etc.*